

COMMISSION ATHLE SANTE LOISIR – NOUVELLES PRATIQUES
Mardi 22 mai au Siège de l'AFA Feyzin-Vénissieux à Feyzin

Présents :

- Muriel Caleyron, entraîneur fédéral Marche nordique 1^{er} degré
- Corinne Dols entraîneur fédéral Marche nordique 1^{er} degré, vice-présidente de l'AFA en charge du Santé-loisir
- Vincent Guarneri, Vice-président de la ligue en charge des nouvelles pratiques, président du Comité de la Loire
- Marguerite Dupechot, membre du Comité Directeur de la ligue, entraîneur fédéral Marche nordique 1^{er} degré, entraîneur hors stade (ASM Vitalité)
- Serge Orenes, entraîneur fédéral Marche nordique 1^{er} degré, vice-président du Cascol (Oullins)
- Philippe Collard, conseiller technique
- Béatrice Pfaender, secrétaire générale de la ligue, présidente du Comité du Rhône-Métropole de Lyon
- Jean-Louis Perrin, Président de la commission Ahlé Santé Loisir – Nouvelles pratiques

Invités :

- Gervaise Perrin (secrétaire de l'AFA pour la prise de notes), Sébastien Grandoni, entraîneur au Cascol (Oullins)

Excusés :

- Stéphanie Filiberto (chargée de mission Sport-santé à la Ligue), Kévin Desré (entraîneur fédéral Marche nordique 1^{er} degré)

Début de la réunion à 18h15

1) Point sur le sport sur ordonnance (DAPAP...)

La loi de modernisation de notre système de santé (26/01/2016), le décret du 30/12/2016 et l'instruction du 03/05/2017 définissent le cadre de la prescription et les modalités de délivrance de l'activité physique prescrite.

Marguerite Dupechot nous informe qu'il est mis en place, dans le cadre du plan régional sport santé bien être (ARS et la DRDJSCS) des DAPAP (Dispositifs d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique) dans chaque département de la région. Un appel à candidature a été lancé pour les départements: Drôme, Ardèche, Loire, Allier, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie.

L'objectif est de favoriser la mise en place ou la poursuite d'une activité physique pour les publics cibles. Les DAPAP renforcent les liens entre les professionnels de santé, les structures sanitaires, le public et les structures proposant des activités physiques adaptées.

Ces publics cibles sont

- Les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles (**en ALD ou non**)
- Les personnes avançant en âge éloignées de la pratique
- Les personnes en situation de handicap éloignées de la pratique
- Les personnes en situation de précarité socio-économique

Plus globalement, les personnes en situation d'inactivité physique ou sédentaires, les personnes ayant des besoins spécifiques les empêchant de pratiquer dans des conditions ordinaires peuvent bénéficier d'un accompagnement ou d'une orientation vers la pratique d'activité physique par le DAPAP (ex : adolescents en surpoids ou obèses).

L'activité physique adaptée est à distinguer de l'activité de simple loisir. Elle requière un encadrement ayant des compétences particulières pour permettre l'adoption d'un mode de vie actif et un comportement favorable à la santé.

Sont éligibles pour porter les DAPAP, les associations loi 1901 œuvrant dans le domaine du sport ou de la santé et qui peuvent être financées par l'ARS (FIR) et le CNDS.

Les structures qui proposent une activité physique adaptée pérenne avec des encadrants ayant les compétences requises, conformément aux textes relatifs à la prescription d'activité physique, sont invitées à demander leur inscription dans l'annuaire régional. <http://www.sport-sante-auvergne.fr>

Tout entraîneur autre que les coaches athlé ou ayant une licence STAPS option APA (Activité Physique Adaptée) pourrait délivrer une activité physique adaptée prescrite à condition de posséder les compétences requises pour encadrer. Des formations existent et d'autres sont en cours d'élaboration pour une montée en compétences.

Le CDOS Rhône/Métropole de Lyon porte un DAPAP. Béatrice et Serge ont participé au colloque de lancement le jeudi 26 avril et doit mettre en place des formations la saison prochaine pour les entraîneurs qui se lancent dans le Sport-santé.

Un portail unique sport santé bien être a été mis en place en Auvergne-Rhône-Alpes <http://sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr>. Il permet d'accéder en outre, au site annuaire régional et aux DAPAP.

La Fédération nous demande si nous envisageons des formations « Santé » destinées aux Entraîneurs MN 1^{er} et 2^{ème} degré, suite à la proposition de Martine Prevost en réunion du Bureau Fédéral qui s'est tenu le 16 mars 2018 (cf annexe).

Ne sachant pas le contenu de ces formations, nous ne voyons pas comment nous pourrions proposer des formations et avec quels intervenants ?

Comme indiqué plus haut, les CDOS vont ou proposent déjà des formations. Le CDOS de Haute Savoie propose des formations en Sport & Activités physiques Appliquées à la Santé à Annecy (prochaine en octobre) ou le CDOS de la Loire à Saint Etienne (diabète et obésité, cancer et maladie cardiovasculaire etc ...)

⇒ Recenser toutes les formations « santé » proposés par les CDOS de la Région AURA

Serge Orenes et Sébastien Grandoni souhaitent lancer dans leur club une activité Santé en relation avec l'Hôpital Jules Courmont. Plusieurs problèmes se posent pour s'occuper de personnes en ALD (Affection Longue Durée) :

Comment regrouper ces personnes suivant leurs pathologies, doit-on faire faire des groupes spécifiques, doit-on les licenciés. Philippe Collard précise que nous allons passer beaucoup d'énergie pour quelques personnes et Jean-Louis Perrin ajoute que des actions santé comme la marche nordique peuvent être faite en prestation avec une convention avec des professionnels de santé. Certains de nos clubs le font ou l'on fait (Insuffisants respiratoires, parkinsoniens ...). Corinne Dols précise qu'à l'AFA, nous avons une séance qui est proposée sur circuit court et que le coach a un défibrillateur portable sur lui. Les financements, cependant, restent à venir (CNDS, mutuelles ...)

⇒ Cheminement :

Référencement (DAPAP de la DRDJSCS, Plateforme des CDOS) => formation spécifique Santé de l'entraîneur => professionnels de santé (hôpitaux, kiné, médecin ...) => convention => prestation.

2) Circuit « marche nordique » de la ligue

- Monistrol (43) dans le cadre de la course du Défi Vellave le 3 mars : 54 sur le 14 km chrono.
- Vénissieux (69) le 25 mars, uniquement marche nordique : 227 participants dont 62 sur le 12 km chrono.
- Saint Régis du Coin (42) le 5 juin dans le cadre de la course « les Etoiles de Gimel »
- Villefranche (69) le 6/7 octobre est annulé et repoussé en 2019 avec une étape du Marche Nordique Tour de la Fédération
- Clermont Ferrand (63) le 11 novembre.

Pour Philippe Collard, ce circuit ne décolle pas, doit-on à l'avenir plutôt privilégier des grands événements dans le circuit national comme Villefranche en 2019. Jean-Louis Perrin propose d'axer uniquement sur les circuits chronométrés labellisés ou non dont les résultats sont sur le réseau avec un challenge club portant sur la participation mais en modulant la participation du club organisateur pour son épreuve.

Muriel Caleyron en profite pour informer la commission qu'elle sera juge arbitre de l'Euro Nordic Walk Vercors à Méaudres le 9 juin dont le circuit chronométré, labellisé régional, est dans le circuit national du MNT de la Fédération cette année, le club support étant US Chabeuil.

D'autres événements du circuit national, autre que Villefranche, pourraient être organisés sur le territoire de la Ligue mais il nous faudra former des juges. Une formation de juges « marche nordique » avait été programmée le 28 avril à Feyzin pour pouvoir profiter de la pratique sur l'Euro Nordic Walk. Cette formation organisée dans l'urgence a été annulée par manque de candidats et repoussée en septembre.

3) Sorties « journée » marche nordique en collaboration avec des clubs et/ou des Comités

Les clubs organisent des sorties journées « marche nordique » généralement dans leur secteur. L'idée est de développer sur le territoire des propositions de sortie avec le matin de la marche nordique et l'après-midi, découverte du patrimoine local.

Le Comité Drôme-Ardèche et le club de Die Athlétisme ont proposé au club de l'AFA Feyzin-Vénissieux, le 21 avril une sortie découverte avec marche nordique le matin à Merignac en Diois puis repas tiré du sac et apéritif offert par le club de Die (Clairette de Die) et l'après-midi visite chez un vigneron.

Une participation financière a été demandée aux marcheurs pour la prestation du club de Die, le transport (Cars Faure, partenaire de la ligue).

⇒ Voir comment proposer à d'autres clubs cette sortie en avril 2019 (communication via le Comité de Drome-Ardèche ?)

⇒ Sonder pour d'autres propositions sur le territoire de la Ligue.

4) Relations avec les commissions hors-stade et médicale

Hors stade : les évènements marche nordique sont inscrits sur CALORG et la marche nordique chrono dépend de cette commission.

Médicale : la commission médicale se résume à trouver des médecins pour nos compétitions régionales. Cette commission pourrait jouer un rôle lors des stages cadets-juniors. Il y a, bien sûr, un lien cependant avec le Santé-loisir de notre commission (cf le point sur le Sport sur ordonnance). Pour Philippe Collard, la marche nordique proposée dans nos clubs concerne forcément la santé puisque nous améliorons les capacités physiques de nos pratiquants.

5) Questions diverses (commission nationale ASL du 15 juin, contrôle technique marche nordique, Assise technique des clubs

5-1 : La commission nationale ASL aura lieu le vendredi 15 juin au Siège de la Fédération :

Ordre du jour

- Sport en entreprise : présentation du projet fédéral
- Printemps de la marche nordique : nouveau contenu d'une séance NORDIC'Relais
- Journée Nationale de la Marche Nordique 2018
- Formation « santé » des Entraîneurs marche nordique

5-2 : Contrôle technique marche nordique

Pas de retour de clubs de la Ligue concernant cette initiative de notre Fédération

5-3 : Assise techniques des clubs AURA

Date : samedi 24 novembre 2018

Fin de la réunion à 21h15.

Pour la commission,
Jean-Louis Perrin



ANNEXE

REUNION DU BUREAU FEDERAL N°3/2018 Vendredi 16 mars 2018

Formation « santé » des entraîneurs de Marche nordique

Martine PREVOST rappelle qu'il y a 12 ans, la FFA a mis en place le dispositif des Coachs Athlé Santé pour intervenir en tant que professionnels auprès de nouveaux publics porteurs de pathologies chroniques. Dans le contexte du développement du sport pour la santé et des derniers textes ministériels, notamment sur le sport sur ordonnance, la Fédération a été invitée au CNOSF pour préciser son dispositif dans la formation des bénévoles quant au sport sur ordonnance. Le constat est que nos entraîneurs de Marche nordique 1er ou 2ème degré n'ont aucune formation en santé pour accueillir des publics fragiles ou porteurs de pathologies chroniques.

Martine PREVOST propose donc, afin de faciliter le développement des clubs et leur travail en lien avec les collectivités ou les agences de santé, d'organiser une formation complémentaire aux entraîneurs de Marche nordique volontaires afin qu'ils puissent accueillir en toute sécurité des patients porteurs de pathologies chroniques avec des limitations fonctionnelles minimales ou modérées conformément aux textes réglementaires. Seuls les Coachs Athlé Santé pourront proposer des créneaux santé à des publics avec des limitations fonctionnelles plus marquées. Le Bureau accepte cette nouvelle orientation.

La Fédération accepte de participer activement à la manifestation « La France en forme » fin septembre. Cette manifestation initiée par la Ministre des Sports, Laura FLESSEL, sera soutenue, voire en partie financée, par le Ministère après appel à projet. Cette information va être diffusée aux structures disposant de Coachs Athlé Santé qui pourront remplir un dossier pour rentrer dans ce dispositif. Nos structures pourront proposer alors une évaluation de la forme des personnes grâce à l'outil « Diagnoform » et délivrer une information aux personnes évaluées sur les possibilités d'accueil dans les clubs locaux ainsi qu'une invitation à la Journée Nationale de la Marche Nordique du 6 octobre prochain.